

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-36

Date de convocation : 5 octobre 2026

Date d'affichage : 15 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 13

Votants : 17

***L'an deux mille vingt-six,
Le 8 octobre à dix-huit heures,***

Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de Christian TROADEC, président,

Présents (13) : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Patrick URIEN

Procurations (4) : Paul BOUSSARD à Christian TROADEC, Aurore GINOUVES à Sophie LEVENEZ, Alexandra FRAYSSE à Daniel COTTEN, Marie-Christine JAOUEN à Annie LE GUEN,

Absents (1) : Dominique COGEN

Demande de réduction de loyer – Tachenn à Treffrin

Rapporteur : Patrice LE DU

L'exploitante actuelle du commerce communautaire, Le Tachenn à Treffrin, a subi des pertes de denrées (rupture chaîne du froid) et pertes d'exploitation (fermeture du restaurant) lors des coupures d'électricité au mois de juillet sans qu'aucune responsabilité au niveau de l'installation puisse être imputée à la collectivité.

Ce type de réclamation est habituellement déposé auprès du fournisseur d'électricité accompagnée d'une éventuelle demande de prise en charge de l'assurance.

Début janvier 2026, le commerce de Plévin avait également subi une coupure d'électricité qui avait donné lieu à une indemnisation du fournisseur.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de statuer sur la demande.

A l'unanimité, les membres du Bureau communautaire :

- **Décident d'accorder au commerce une exonération de loyer pour une durée d'un mois.**

Carhaix, le 8 octobre 2026

Le Président,
Christian TROADEC

